

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

SAUMUR, 18 MAI

Cent Ans après

L'œuvre politique de 1789

Dans *l'Economiste français*, un écrivain habile, indépendant, juge sans parti pris l'œuvre politique de la Révolution de 1789.

M. Paul Leroy-Beaulieu n'est pas un adversaire de la Révolution et de la République. Il apprécie les progrès sociaux et industriels qui ont eu pour point de départ le mouvement de réformes de 1789. Mais jetant un regard sur la période de cent années aujourd'hui révolue, il constate que la Révolution n'est pas parvenue à nous donner un gouvernement.

« L'œuvre politique en France, on peut le dire aujourd'hui sans réticences, a échoué. C'EST UNE DÉCEPTION ABSOLUE. La Révolution de 1789 n'est pas parvenue, après un siècle d'efforts, d'essais, de tout genre, de tâtonnements de toutes sortes, à FONDER UN GOUVERNEMENT.

« L'année 1889 trouve la France, au point de vue gouvernemental, DANS UN ÉTAT que l'on peut dire CHAOTIQUE.

« Il est clair que l'œuvre politique de 1789, autant qu'on en peut juger un siècle après, a avorté. De toutes les nations de l'Europe, la France, où a éclaté la célèbre Révolution, est le pays le plus dépourvu ou même actuellement le seul pays dépourvu de ce que l'on peut appeler un gouvernement. »

A quelle cause attribuer cette impuissance politique si préjudiciable à notre pays, impuissance qui ne peut se prolonger sans mettre en péril notre existence nationale ?

Il n'est pas difficile de la découvrir. Le point de départ du mouvement national de 1789 était monarchique. La France voulait, en 1789, ces réformes sociales, ces progrès industriels qui ont produit dans notre siècle un accroissement considérable de richesse et un développement des sciences fécond en découvertes merveilleuses; mais la France voulait, en même temps, conserver sa foi chrétienne, principe de tout progrès moral, et maintenir sa Monarchie nationale héréditaire, clef de voûte de l'édifice politique.

L'hérédité monarchique était la pierre sur laquelle devait s'appuyer l'œuvre politique de 1789.

Pourquoi sommes-nous aujourd'hui en Europe la seule nation qui n'ait pas de gouvernement, qui soit, comme le dit avec un patriotisme attristé M. Leroy-Beaulieu, dans un état chaotique? C'est que tous les autres peuples sont restés fidèles à leur tradition nationale monarchique. Ils ont participé dans une mesure plus ou moins large à tous les légitimes progrès de la civilisation moderne, en maintenant la stabilité monarchique de leur constitution politique.

Après cent années, il est temps de clore, si nous ne voulons pas périr, l'ère d'instabilité politique de la Révolution de 1789. L'œuvre politique a échoué, parce que la France a été

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

violamment séparée de sa dynastie. Ni la dictature victorieuse, ni la République anarchique n'ont pu la remplacer. De quel prix avons-nous payé cette déviation antinationale du mouvement de réformes de 1789? Trois invasions, quarante milliards de dettes, le démembrement du territoire conquis par nos Rois.

Ah! si nous aimons notre patrie, si nous voulons lui rendre la stabilité, la prospérité et la paix, hâtons-nous de réparer la ruine politique de notre gouvernement.

Rendons à l'œuvre de 1789 son vrai caractère : monarchique et chrétien.

La France a voulu, en 1789, la monarchie traditionnelle et moderne. En 1889, la volonté nationale peut sans effort, sans secousse, la rétablir.

La monarchie héréditaire nationale a pour représentant le prince le plus éclairé, honoré de tous pour ses vertus, le premier des plus grands souverains par sa naissance; il n'y a pas en Europe de famille royale dont l'illustration égale celle de la Maison de France.

Nous n'avons pas de gouvernement, et nous pouvons avoir demain le meilleur des gouvernements.

Nous sommes vis-à-vis des autres nations de l'Europe dans un état d'infériorité gouvernementale qui donne à l'Allemagne tous les avantages, toutes les alliances, une prépondérance insolente et menaçante.

Demandez à M. de Bismarck, demandez à l'empereur Guillaume, ce qu'ils redoutent le plus? C'est une France monarchique, unie et forte, gouvernée par un Prince dont la sagesse politique et l'habile diplomatie rendraient à notre patrie toute sa grandeur, sa puissance et ses alliances.

Demandons-nous, Français, ce que pèse dans les conseils de l'Europe une France gouvernée par un Grévy, un Carnot ou un Ferry, et quelle place y tiendrait demain la France royale de Philippe VII! LÉON PHILOUZE.

A nos amis des campagnes

Voici dans quels termes un journal républicain de la capitale exprime les griefs des populations des campagnes :

« Ce qui, plus que le déficit, plus que le Tonkin, plus que l'impuissance du régime, plus que les trahisons, les concussion des mandataires, exaspère les populations des campagnes, c'est l'insolente tyrannie qu'exercent sur leurs électeurs les sénateurs, les députés, les fonctionnaires.

« Ceux qui se permettent de ne pas admirer l'éloquence prud'hommeque du député ministériel, ceux qui sourient quand il parle de ses pères, quand il se dit petit-fils de Voltaire, ceux qui refusent de saluer le bonnet de ce petit Gessler d'arrondissement, ou ceux enfin qui se permettent de parler et voter librement, sont en butte aux tracasseries de l'administration.

« Non-seulement, ils n'ont aucune part aux faveurs administratives, mais encore il n'y a plus de justice pour eux. Comme les fonctionnaires dans chaque département sont pour la plupart les créatures du sénateur ou du dé-

puté influent, ils n'envisagent leurs fonctions qu'au point de vue des services qu'ils peuvent rendre à leurs patrons en persécutant ses adversaires et en préparant sa réélection.

« Les fonctionnaires indépendants sont dénoncés. Si leurs femmes vont à la messe, on les accuse d'être cléricaux. S'ils pensent que tout n'est pas pour le mieux sous le régime, qui a fait de M. le sous-vétérinaire un sénateur ou un député, on les soupçonne d'être boulangistes.

« Par ces persécutions, on croit servir la cause des parlementaires; la vérité c'est qu'on achève de les perdre. Le despotisme d'en haut se fait peu sentir dans les communes rurales; mais ce qui paraît intolérable, c'est le despotisme local, celui qu'on condole, celui auquel on se heurte chaque jour, et qui est représenté le plus souvent par quelque imbécile gonflé de son importance. »

L'aveu est bon à retenir, venant d'un adversaire.

Eh bien! nos amis ont un rôle à remplir: nous signaler les actes de pression et d'intimidation, et travailler avec nous à en obtenir justice ou bien à apprendre aux gens à s'en moquer.

A LA CHAMBRE

Séance d'hier vendredi. — A la veille de l'expiration de son mandat, la Chambre s'est aperçue qu'elle avait un peu négligé les fameuses réformes sociales. Elle a donc décidé de siéger tous les vendredis pour s'occuper des questions ouvrières.

Vous jugez qu'elle va faire une singulière besogne. Des questions de cette gravité ne se traitent pas à bâtons rompus, dans des discussions qui se terminent chaque semaine par cette mention: *La suite à huitaine*. Les députés ne l'ignorent pas, mais, que voulez-vous? A la veille de la grande consultation nationale, il faut bien persuader aux braves ouvriers qu'on a vaillamment défendu leurs intérêts.

On discute donc devant des bancs vides. Une centaine d'honorables ornent seuls la vaste enceinte. Les autres se promènent. Ont-ils besoin d'être ici? On vote pour eux.

Ah! si les ouvriers voyaient ça! M. Thévenet vient d'ajouter une nouvelle veste à sa collection déjà si riche.

Malgré ses objurgations, la Chambre a passé à la discussion des articles d'une proposition tendant à réprimer les atteintes à la liberté des syndicats professionnels, c'est-à-dire à aggraver l'antagonisme entre les patrons et les ouvriers. C'est M. Goblet qui a déterminé la défaite du garde des sceaux. Le petit grincheux n'a point encore pardonné la chute de son ministère.

AU SÉNAT. — M. Tirard a défendu le principe de l'incorporation des séminaristes, seulement il s'est fait fort d'obtenir de la Chambre qu'en cas de mobilisation les élèves en médecine, en pharmacie, et ecclésiastiques seraient versés dans le service de santé.

Proposition de M. de Baudry-d'Asson

Nous avons déjà parlé de la proposition que M. de Baudry-d'Asson a faite au sujet des écoles publiques sans élèves.

Voici d'après le *Journal officiel* le texte de cette proposition :

« M. de Baudry-d'Asson. — Je demande à la Chambre la permission de lui donner connaissance d'une proposition de loi que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau, d'accord avec un grand nombre de mes amis de la Droite, et en faveur de laquelle je demande la déclaration d'urgence. (Lisez! lisez! à droite.)

« Proposition de loi modifiant la législation du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire.

« Article premier. — Toutes les écoles communales qui ne comptent pas habituellement dix élèves sont supprimées dans les localités qui possèdent déjà une école fréquentée par la majorité des enfants de la commune. »

« M. Bovier-Lapierre. — Nous demandons lecture de l'exposé des motifs.

« M. de Baudry-d'Asson. — Veuillez attendre, j'en donnerai lecture tout à l'heure.

« Art. 2. — Les instituteurs et institutrices déclassés par la présente loi continueront à toucher leur traitement d'activité jusqu'à ce qu'ils se soient pourvus d'un nouvel emploi. »

« M. Gustave Rivet. — Mais ce ne sera pas une économie cela!

« M. de Baudry-d'Asson. — Ce serait une économie de 1,200,000 francs au moins. »

Cette proposition est signée par MM. :

De Baudry-d'Asson, Bourgeois (Vendée), Paul Le Roux, Maynard de La Claye, Godet de La Ribouillière de la Bassetière, le colonel baron de Plazanet, Keller, Descaure, Joseph Morrel, Boscher-Delangle, vice-amiral de Dompierre-d'Hornoy, marquis de Vaujuas-Langan, comte Lanjuinais, vicomte de Turenne, de Lamarzelle, Martin (d'Aray), Cibiel, Boucher, Bigot, du Mesnilot, Lejeune, Dellisse, comte de Terves, vicomte de Kermenguy, Lefèvre-Pontalis, de Clercq, Hermary, Briet de Rainvillers, le prince de Léon, Le Cerf, vicomte de La Noue, de Largentaye, Caradec, Larère, Tailandier, général Lacretelle, E. Berger (Maine-et-Loire), de La Bâtie.

FRAUDES ITALIENNES

La République Française a reçu une lettre dans laquelle nous lisons notamment ceci :

« Je crois que le gouvernement français pourrait facilement mettre un frein à ces importations de vins et d'huiles italiens qui passent par l'Espagne ou l'Autriche et, mélangés ou purs, sont déclarés comme produits de ces pays, en jouissant des droits inférieurs qui leur sont consentis.

« Il n'y a qu'à décréter que, vu ces fraudes, les vins et huiles d'Espagne ou d'Autriche ne seront admis à l'entrée en France qu'avec des certificats d'origine irréfutables. » Ces certi-

ficats devront mentionner le lieu de production, le nom du producteur, et être visés par les autorités du pays. L'importation des vins et huiles espagnols et autres ne sera pas rendue plus difficile pour le producteur; mais le marchand fraudeur ne pourra plus continuer son honnête négoce. »

La mesure proposée est trop simple et surtout trop utile à la viticulture, pour que les idiots qui nous gouvernent la prennent.

LES GRÈVES EN ALLEMAGNE

Francfort, 17 mai.

On mande d'Essen à la *Gazette de Francfort* :

« Les mineurs sont peu satisfaits des déclarations que l'empereur a faites à leurs délégués. Il y a lieu de souhaiter que l'on publie bientôt un compte rendu authentique et officiel de l'entrevue, qui soit répandu partout, afin de dissiper tout malentendu.

« Les mineurs affirment qu'ils ont déjà formulé leurs réclamations à plusieurs reprises; à Noël, le 7 avril et le 28 avril, ils essuyèrent toujours des refus, et ce n'est que le 14 mai, au moment où la grève était déjà commencée ailleurs, qu'ils y entrèrent, après avoir fait une dernière tentative inutile.

« L'empereur a déclaré, disent les mineurs, qu'il nous fera sentir sa puissance; mais, nous aussi, nous sommes une puissance, et nous le ferons sentir aux sociétés en cessant le travail jusqu'à ce qu'elles fassent droit à nos réclamations.

« Nous ne sommes coupables d'aucun crime, attendu que nous sommes restés parfaitement tranquilles. Les déclarations de l'empereur au sujet des socialistes ne nous touchent pas; la question que nous posons n'est pas une question politique, mais une question de subsistance.

« Il nous a déplu que le ministre qui a été à Dortmund n'ait pas entendu un seul ouvrier et qu'il n'ait parlé qu'aux propriétaires; de cette manière, il n'a certainement pas pu prendre connaissance de la vérité. »

Il y a un grand nombre de Polonais dans le district. On les attire à l'aide de promesses fallacieuses; on leur promet 4 marcs 50 par jour et on ne leur donne que 2 marcs 50.

Berlin, 17 mai.

L'Empereur a envoyé M. Ainzpeter, conseiller intime, son ancien gouverneur, sur le terrain des grèves pour lui faire un rapport.

Berlin, 17 mai.

On mande de Zwickau que dans plusieurs fosses du district une partie des mineurs a cessé le travail.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Conseil Municipal de Saumur

Séance du 14 mai 1889

(Suite et fin)

M. le Maire donne lecture d'une pétition des négociants de la place de la Bilange demandant qu'on n'autorise plus les étalagistes à venir débiter leur marchandise devant les magasins qui vendent les mêmes articles.

Le Syndicat commercial a fait aussi une demande dans ce sens, visant plus particulièrement les droits de place qu'il faut modifier dans l'intérêt des commerçants, le traité du placier finissant cette année.

A propos du Syndicat commercial, M. le Maire a eu un mot malheureux. Il a dit qu'il ne savait pas ce que c'était que ce syndicat.

De deux choses l'une: ou M. le Maire ne sait pas ce qu'il lit, ou il donne sa signature sans se donner la peine de lire ce qu'il signe.

Le Syndicat commercial a déposé ses statuts à la Mairie et M. le Maire en a donné un reçu. S'il avait voulu savoir ce que c'est que le Syndicat commercial, il n'aurait qu'à lire les statuts, et il aurait été de suite renseigné.

L'examen de ces deux pétitions est renvoyé à une commission qu'on nomme tout exprès pour les examiner; elle se compose de MM. Coutard, Vinsonneau, Luard, Milon et Bonneau.

Bien que M. le Maire ait déclaré à la fin de son exposé sur les finances de la Ville que le rendement des octrois pour les quatre premiers mois de l'année était inférieur de 6,000 francs à celui des périodes correspondantes, une foule de demandes de crédit sont portées à la connaissance du Conseil et renvoyées à la commission du budget.

Et ce ne sera pas une sinécure d'être membre de la commission du budget.

Qu'on en juge:

Demande de la Musique municipale à l'effet d'obtenir 500 fr. pour se rendre au concours de Paris au mois de juillet.

Renvoyé à la commission du budget.

Demande semblable de M. Hubert pour conduire à Paris quelques pompiers.

Autre demande de M. Langlois pour conduire à Paris quelques élèves de l'école de gymnastique.

Notre caisse municipale est inépuisable.

Une commune du Puy-de-Dôme demande une gracieuseté pécuniaire pour élever un monument au général Desaix.

C'est ensuite la société des Alsaciens-Lor-

rains qui sollicite une aumône avec beaucoup de belles paroles patriotiques.

La ville de Châteaudun fait appel afin qu'on lui vienne en aide pour élever un monument commémoratif de la fameuse journée pendant laquelle ses enfants ont si vaillamment tenu en échec l'armée prussienne.

Le directeur du Jardin des plantes expose le besoin impérieux d'un cinquième jardinier; M. Langlois voudrait que l'écolienne du collège de jeunes filles emplisse d'eau un bassin qu'on construirait sur la plus haute terrasse du jardin afin de pouvoir arroser les plantes en ce point culminant.

Les habitants de la rue de la Tonnelles et de la rue de la Cocasserie sollicitent du Conseil le pavage de ces rues. Ce ne serait pas sans besoin, ainsi que la rue de la Chouetterie et bien d'autres que la commission de la voirie va classer pour le plus grand bien de nos concitoyens.

M. Grignon-Goizet, buraliste, rue d'Orléans, demande que le Conseil fasse des démarches pour obtenir qu'il puisse vendre du papier timbré. Le Conseil le voudrait certes, mais, étant avant tout égalitaire, il fera la même démarche pour tous les bureaux de tabac. Ce bon mouvement est très louable, seulement comme on perd tout en voulant trop gagner, le Conseil, nous le craignons, n'obtiendra rien de l'Enregistrement.

Nous ne sommes pas encore à la fin des sollicitations.

MM. Rigolage, Rançon et Buisson demandent au Conseil un avis favorable pour obtenir des bourses en faveur de leurs fils qui vont entrer à l'École des arts et métiers d'Angers.

M. Luard voudrait qu'on fit laver les urinoirs de la place de la gare d'Orléans. On voit que M. Luard a souvent occasion d'aller de ce côté. Si un conseiller municipal voulait bien descendre aussi quelquefois sur les cales du quai de Limoges, devant la Mairie même, il verrait dans les cabinets d'aisances publics un spectacle bien plus repoussant et dangereux pour la salubrité de ce quartier.

Il serait bon que la commission d'hygiène examinât de plus près ces cabinets d'aisances.

Enfin M. Coutard rappelle à M. le Maire que la Société nautique vient d'être condamnée à payer une somme de 300 fr. pour la location d'une tente.

M. le Maire, tout en désapprouvant cette société d'avoir fait des commandes trop à la légère, dit que la Ville payera cette somme pour ne pas grever outre mesure le budget de nos jeunes canotiers; mais en leur donnant cette leçon qu'il ne faut rien commander pour une fête sans autorisation régulière. La forme, toujours la forme!

M. Liénard s'est aperçu que beaucoup de communes, en l'honneur du Centenaire, ont donné aux enfants des écoles un petit souvenir. Notre premier adjoint a voulu suivre cet exemple et à cet effet il s'est transporté chez M. Milon, où il n'a rien trouvé. Ce n'est pas très flatteur pour M. Milon.

Où M. Liénard a la vue basse, ou M. Milon laisse ses vastes magasins assez dépourvus de marchandises pour qu'un collègue — adjoint — fasse cette brusque déclaration en pleine séance.

Il n'est pas vraisemblable que M. Milon n'ait rien eu à offrir aux enfants des écoles; en tout cas, il eût pu se procurer dans 24 heures ce qui manquait.

Il doit y avoir un dessous de cartes que M. Liénard n'a pas mis au grand jour: peut-être est-ce une question d'argent!

Quoi qu'il en soit, puisque M. Liénard ne trouvait rien chez M. Milon, il aurait pu se transporter chez les autres libraires, et là il aurait peut-être découvert quelque chose à sa convenance.

Mais non, M. Liénard a préféré aller à Angers trouver un directeur de troupe; celui-ci viendra jouer à Saumur pour les enfants des écoles le grand drame *Michel Strogoff*, qui a fait courir tout Angers.

Cette représentation, à laquelle le Conseil municipal était invité à se trouver en corps, a eu lieu avant-hier jeudi, à deux heures.

Enfin M. Luard demande que la commission du budget inscrive dans ses dépenses les réparations à faire à l'hôtel des Postes. Tous les ans on ajourne le vote de ces crédits, et ces réparations deviennent très urgentes. Il faudrait une conclusion.

Finissons, en effet; voilà assez de dépenses votées, il est temps de lever la séance.

On a donné avant-hier au théâtre une représentation « gratuite » de *Michel Strogoff* aux enfants des écoles laïques de la bonne ville de Saumur.

Cette représentation n'était, paraît-il, gratuite que de nom, car elle a coûté 500 bons francs à la ville de Saumur; moyennant quoi MM. les conseillers municipaux, employés de l'administration, femmes, enfants, parents et amis des susdits se sont prélassés sur le velours rouge des fauteuils d'orchestre.

Aimables républicains, comme vous êtes bien tous les mêmes et comme les qualités inhérentes à votre espèce se retrouvent bien du haut en bas de votre échelle sociale!

Vous vous êtes dit: Mais ce bon M. Carnot s'est bien offert 500,000 fr. pour ses menus plaisirs; MM. les ministres se sont bien alloué de bonnes gratifications pour leurs frais de représentation; pourquoi nous, simples conseillers municipaux, n'aurions-nous pas notre

13 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE IV

(Suite)

Les heures s'écoulaient inaperçues. Toute la tête du patient était prise, martelée. Les rêves continuaient et dansaient devant lui comme les korrigans d'une légende bretonne. Parfois, cependant, une pensée lucide se faisait jour: celle qu'il n'avait pas terminée sa grande symphonie; qu'il avait dans l'esprit d'autres partitions plus belles encore... Et qu'il allait mourir!

Et les gnomes du rêve ricanaient en disant: — Qu'importe! qu'importe! d'autres te remplaceront... Qui est nécessaire en ce monde?

Lentement, une larme brûlante coulait sur les joues creusées du malade. Puis il se raidissait. Il voulait vivre. Ses traits se contractaient dans cette effroyable lutte de la jeunesse contre la mort: il balbutiait des mots sans suite.

Enfin, l'agitation violente fit place à une torpeur invincible. De minute en minute, Broze pouvait mourir.

On était en mai. Juste, depuis une année, il habitait la rue de Fleurus. Sans qu'il eût fait de visite à ses voisins, on le connaissait, cependant. L'organiste s'intéressait à ce vaillant lutteur; et, souvent, en écoutant ses improvisations, il avait approuvé d'un mouvement de tête, en disant:

— Il y a du feu dans cette jeune âme, cet artiste ira loin.

Le mois de Marie venait de se terminer à Saint-Sulpice. La famille Liéber remontait ses cinq étages. L'allure de Gabrielle avait quelque chose d'alongé, annonçant l'inquiétude... Hermine elle-même avait perdu sa belle gaieté. Depuis trois jours, du balcon, la jolie curieuse n'avait pas aperçu son ami David; depuis trois jours, le piano restait muet. Pourquoi cette réclusion? Pourquoi ce silence? Broze était-il malade? Il n'avait ni mère, ni sœur, pour prendre soin de lui. Ah! si l'on avait osé, on eût frappé à sa porte; mais il était fier, farouche même. Était-il délicat de pénétrer les secrets de sa pauvreté?

Gabrielle, en guidant son père, donnait un

regard inquiet au seuil clos. Elle allait passer outre, lorsque, soudain, une sorte de râle la fit tressaillir. Il y avait de l'angoisse, de l'é-touffement, une douleur extrême dans cette plainte d'agonie.

Gabrielle n'eut pas une hésitation. Que sont les convenances, en face de la charité? Doit-on laisser mourir sans secours un malheureux à l'agonie, parce que ses cheveux ne sont pas encore blancs? La sœur de charité demanda-t-elle au patient: « Es-tu jeune? es-tu vieux... es-tu femme ou jeune homme? Non, tu souffres, cela suffit. » D'ailleurs, l'organiste était là; et l'organiste approuvait. D'une main un peu tremblante, la jeune fille poussa la porte, que la clé ne fermait jamais; mais, dans l'obscurité, elle ne put rien distinguer; elle perçut seulement une respiration saccadée, coupée, à intervalles inégaux, par des gémissements de douleur.

Etiennette songea à la lampe allumée, sans doute, par la jeune servante, à la lampe qui les attendait au salon; elle revint en courant, et la vive lumière mit en relief le visage profondément altéré, et si pâle, dans la pourpre des rideaux. Broze ne respirait qu'avec une extrême difficulté; une sueur glacée mouillait la

racine de ses cheveux et perlait sur son front, tandis que ses mains décolorées s'agitaient en mouvements fébriles.

— Pauvre jeune homme! murmurait Gabrielle, mourir ainsi sans secours, sans médecin, sans prêtre.

Une immense pitié lui entraînait dans l'âme, et son doux et limpide regard s'humectait.

L'homme de science et le ministre de Dieu furent mandés en toute hâte. L'absolution suprême fut donnée à un pauvre être aux sourcils froncés, aux mâchoires serrées, sans pensée pour comprendre, n'ayant plus de sensibilité pour regretter les fautes du passé.

Puis, à son tour, le médecin s'approcha.

Ce fut une minute solennelle. Tous suivaient les mouvements et les jeux de physionomie du docteur. De sa main expérimentée, l'homme de science pressait le pouls du malade et en comptait les pulsations; son œil interrogeait cette tête si jeune, pâle, creusée, enveloppée de torpeur comme d'un suaire.

Qu'allait-il prononcer? vie ou mort... Longues années pour la floraison de ce beau génie d'artiste, ou le prochain anéantissement de toutes les facultés?

D'habitude les médecins mettent un masque

petite représentation gratuite? Ne sommes-nous pas de bons opportunistes? Eh! bien, imitons nos maîtres, et, pendant le peu de temps qui nous reste, faisons voir que nous sommes de vrais républicains et que nous savons dépenser l'argent des contribuables et en profiter.

Il y en a qui approuvent les administrations municipales d'appeler la jeunesse depuis l'âge le plus tendre (il y avait des enfants de 7 ans et au-dessous) à des représentations théâtrales. C'est au moins contestable, surtout lorsqu'il y a exhibition de danseuses; mais enfin, si c'est à nos dépens, il est bien permis de dire à nos administrateurs:

Vous avez donné une représentation aux enfants des écoles laïques, avec l'argent des contribuables, bien; mais pourquoi les enfants qui vont à l'école des Frères et qui sont les enfants de ces contribuables, n'ont-ils pas été appelés à en profiter?

Nous terminons par cette question à laquelle nous espérons qu'on répondra. Espérons aussi qu'on nous donnera un démenti formel en nous disant que rien n'est sorti de la caisse municipale.

Tant mieux, ce sera 500 francs de gagnés.

XXX.

LE SUCRE

Depuis quelques jours, le prix du sucre a augmenté de 20 à 25 centimes par kilo.

Cependant, si nous consultons les revues commerciales, nous trouvons, par exemple, dans le numéro du 11 mai du *Journal d'Agriculture de Barral*:

« Les sucres ont encore baissé de 3 francs depuis huit jours. A la Bourse de Paris, les raffinés sont en baisse. Les marchés du Nord suivent la baisse de celui de Paris... »

On se demande alors pourquoi cette augmentation?

ANGERS. — Un bien triste accident est arrivé jeudi matin, vers 11 heures, au numéro 5 de la rue Saint-Nicolas.

La femme Manceau avait laissé seule, dans une chambre auprès du feu, sa fillette âgée de 3 ans et demi, pour aller chercher des légumes chez une marchande voisine. Pendant son absence, la petite s'approcha du foyer et le feu prit à ses vêtements. Quand la mère rentra, la pauvre enfant était horriblement brûlée depuis les pieds jusqu'à la tête. Tous ses effets avaient été réduits en cendre.

La victime a été transportée à l'hôpital dans un état désespéré.

L'enfant est morte à midi et demi.

Combien de fois déjà des mères imprudentes ont ainsi été cause de la mort de leurs enfants qu'elles laissaient près du feu pour aller à leurs affaires. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

sur leur physionomie; ils emploient des périphrases; ils laissent un peu d'espérance; ils balbutient des encouragements; car une mère, une femme aimante, attendent anxieuses au chevet; mais, ici, il trouvait des voisins seulement... des passants dans la vie du pauvre artiste... des indifférents, sans doute. Et, brutalement, le vieux médecin prononça l'arrêt.

— Rien à faire, fit-il, en levant les épaules... Perdu!... à l'aube tout sera terminé.

David entendit-il? Peut-être, car ses yeux exprimèrent l'effarement... Peut-être aussi était-ce le rêve... étaient-ce les gnomes de la légende qui l'enserraient, l'entraînaient dans des régions si vastes et si lointaines que l'âme a beau agiter ses ailes, jamais elle n'en pourra revenir?

Hermine pleurait; Etienne l'emmena loin de la chambre: elle était trop jeune pour voir une agonie.

Gabrielle et l'aveugle restèrent seuls pour la veillée suprême. A genoux, la jeune fille pria. De temps à autre, elle s'interrompait pour introduire, entre les dents du moribond, quelques cuillerées d'une potion énergique, indiquée, par le docteur, comme moyen désespéré de guérison; puis elle reprenait sa prière,

LE PROCÈS DU Petit Courrier

L'affaire de M. Quesnay-Beurepaire contre le *Petit Courrier* viendra, devant la Cour d'assises de Maine-et-Loire, à l'audience de vendredi prochain 24 mai.

Nous croyons savoir, dit le *Ralliement*, que M^r Fairé père va être chargé de la défense. Le siège du ministère public sera très probablement occupé par M. Moras. C'est la première fois que notre procureur général prendra la parole, depuis sa nomination à Angers.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 mai 1889.

Bourse peu animée. Les affaires sont réduites à leur plus simple expression. Le 3 0/0 fléchit à 87.47, le 4 1/2 0/0 à 103.35.

On négocie le Crédit Foncier à 1,343.75. Dans ses deux dernières séances, le conseil d'administration a autorisé pour 17,606,466 fr. de nouveaux prêts dont 10,794,842 fr. en prêts fonciers et 6,811,624 fr. en prêts communaux.

La Société Générale se traite à 463.75
La Banque d'Escompte est fermement tenue à 540.

La Banque de Paris finit à 763 et le Crédit Lyonnais à 688.75.

Le nouvel emprunt russe 4 0/0 or de 1,241,992,000 francs que la maison de Rothschild frères émettra le 24 mai rencontrera certainement le même succès que celui émis en mars dernier. Son prix d'émission est de 91.50 pour 4 fr. de rente, soit 457.50 par obligation de 500 francs. Tout le monde financier est d'avis que les fonds Russes 4 0/0 doivent s'installer au pair en un temps très court. Les souscripteurs au nouvel emprunt ont donc une marge de plus-value de 8 fr. 50 pour 91 fr. 50 déboursés.

L'émission des Bons hypothécaires Tunisiens est en bonne voie. Tout le monde voudra souscrire quelques-uns de ces titres, dont le remboursement à 100 fr. est garanti par la Société la Capitalisation.

Le Panama cote 57.50 après 60.
L'obligation des Chemins de fer Économiques en reprise à 379.

Une hygiène négligée...

C'est sans aucun doute celle de la bouche, la plus importante de toutes cependant et celle dont la bienfaisante influence se fait sentir le plus efficacement sur l'économie générale du corps... Cette négligence est d'autant plus dangereuse qu'une bouche mal soignée et des dents mal entretenues deviennent rapidement une cause permanente d'une foule de maladies de la gorge et de continuel embarras des voies digestives. Il est donc indispensable de faire un usage journalier de l'*Elixir Dentifrice des RR. PP. Benedictins de l'Abbaye de Soulauc*, le seul spécifique capable, ainsi que l'ont toujours prouvé les plus brillants exemples, de prévenir ou de guérir toute irritation des muqueuses et du larynx et de conserver les dents jusqu'à l'âge le plus avancé.

A. SEGUIN, BORDEAUX

Elixir: 2, 4, 8, 12 et 20 fr.

Poudre: 1.25, 2 et 3 fr.

Pâte: 1.25 et 2 fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes, Merciers, etc.

prière ardente, où elle mettait tout son cœur.

David était un étranger, sans doute; mais, pour une âme vraiment chrétienne, ce nom d'étranger existe-t-il? N'est-il pas un sentiment autrement pur, autrement idéal que l'amour terrestre; un sentiment qui se nomme charité; un sentiment qui nous rend tous frères, et par lequel nous ne pouvons supporter la pensée du malheur éternel pour l'un des fils de notre père céleste, notre père à tous?

La nuit s'avancait. L'aveugle s'était assoupi, et Gabrielle disait son chapelet en attendant l'heure de Dieu. Il lui semblait impossible que ce jeune homme mourût, sans qu'une lueur de connaissance vint mettre, sur ses lèvres, une implorante prière.

Dieu exauça-t-il M^{lle} Liéber ou bien Dieu se souvint-il des bonnes actions de Broze? Le pauvre artiste avait été généreux dans sa vie. Que de fois il avait pratiqué l'aumône, que de fois la raison lui avait murmuré: « Imprudent, tu vas manquer de pain toi-même! » Mais lui, très ému devant la misère d'autrui, haussait les épaules aux suggestions de la logique; et, de tout cœur, mettait l'obole dans la main amaigrie et tendue.

Ah! sans doute, comme le denier de la

GOVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

EMPRUNT CONSOLIDÉ 4 0/0 OR

DE CHEMINS DE FER 2^e SÉRIE
de 1.241.992.000 FRANCS CAPITAL NOMINAL
AFFRANCHI A TOUT JAMAIS DE TOUT IMPÔT RUSSE
Remboursable au pair, en 81 ans, avec intérêts trimestriels payables à Paris, Pétersbourg, Londres, Berlin, Francfort, Bruxelles, Anvers, Amsterdam, New-York.

Cet emprunt, émis en obligations consolidées russes de chemins de fer, est exclusivement destiné à la conversion et au remboursement du solde des emprunts consolidés 5 0/0 1870, 1872, 1873 et 1884.

Les Emprunts consolidés 5 0/0 encore en circulation seront remboursés avant la fin de l'année 1889. Ces titres cesseront de porter intérêt à partir de la date à laquelle ils seront remboursés. Cette date sera fixée 3 mois à l'avance par un arrêté ministériel.

L'Emprunt 5 0/0 consolidé de 1884 (7^e série) est, dès à présent, appelé au remboursement pour le 15 Août 1889.

On souscrit: VENDREDI 24 MAI

chez MM. de Rothschild frères,

21, rue Laffitte,

Au prix de 457.50 par obligation de 500 fr.

rapporant 20 fr. d'intérêt annuel.

Jouissance 4 0/0 = 20 fr. en souscrivant;
17 1/2 0/0 = 87 fr. 50 à la répartition
1^{er} juillet 20 0/0 = 100 fr. le 21 août 1889
1889. 50 0/0 = 250 fr. le 18 sept. 1889

Faculté de libération anticipée à 2 0/0 l'an

à partir du 12 Juin prochain.

En libérant le 12 Juin, le porteur n'aura à verser en tout que 455 fr. 75 par obligation.

CONVERSION DES EMPRUNTS CONSOLIDÉS 5 0/0

On peut aussi souscrire en titres des Emprunts 5 0/0 1870, 1872, 1873 et 1884.

Les souscriptions en titres des susdits emprunts seront irréductibles.

Pour les souscriptions en titres, les nouvelles obligations seront délivrées au prix de 457 fr. 50, jouissance 1^{er} Juillet 1889.

Les titres des anciens emprunts 5 0/0 seront reçus en paiement, aux prix ci-après, pour 100, capital nominal:

Emp. 1870 à fr. 2,574.90 | Emp. 1873 à fr. 2,595.50
» 1872 à fr. 2,554.30 | » 1884 à fr. 2,544 »

Les soultes, résultant du décompte de conversion, inférieures au montant d'une obligation, seront payées au porteur, en espèces.

Les demandes de conversion doivent être accompagnées des titres, munis de tous leurs coupons à échoir ou d'un cautionnement de 5 0/0 de leur valeur nominale, avec désignation exacte des titres et l'engagement de les remettre à MM. de Rothschild frères, dans un délai maximum de 21 jours.

(Déclaration faite au timbre le 10 mai 1889.)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir

Conversion et Emprunt Russe

Les Emprunts russes 5 0/0 1870, 1872, 1873 et 1884 étant appelés au remboursement ou à la conversion le 24 courant, l'Agence reçoit dès à présent, sans frais:

1^o Les titres destinés à la conversion;

2^o Les souscriptions au nouvel emprunt.

CRÉDIT LYONNAIS

AGENCE D'ANGERS

Boulevard de Saumur, 30

TRAITE TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE TITRES, NOTAMMENT:

Escompte et Recouvrement du papier de Commerce sur la France et l'Étranger.

Ouverture de Crédits, de Comptes-Courants, de Comptes de Dépôts productifs d'intérêt.

Délivrance de Chèques, Mandats et Lettres de crédit sur tous pays.

Ordres de paiement par correspondance ou par télégraphe.

Achats de monnaies et billets étrangers.

Paiement immédiat et sans aucun frais de tous les Coupons.

Exécution des Ordres de Bourse, au comptant et à terme, à toutes les Bourses Françaises et Étrangères.

Avances sur titres français et étrangers.

Souscription sans frais à toutes les émissions.

Régularisation de titres, Renouvellement de feuilles de coupons, Versements et Libérations, Echanges de titres, Transferts et Conversions, Remboursements de tous titres Français et Étrangers sortis à un tirage, Productions aux familles, etc.

Avis. — L'Agence possède, pour la garde des titres et objets précieux, une installation toute spéciale, offrant toutes les garanties possibles de sécurité.

L'Agence vérifie, sans prendre toutefois aucune responsabilité à cet égard, les listes de tirages pour les titres ainsi déposés, et en cas de sortie d'un des numéros, en avise de suite le déposant.

Les titres sont constamment à la disposition du déposant, qui peut les retirer à toute heure de la journée et sans avoir à prévenir d'avance.

Théâtre de Saumur

SAMEDI 18 Mai 1889

DERNIÈRE REPRÉSENTATION

Avec le concours de M. MONTLOUIS, de l'Odéon, M^{lle} JEANNE DIAN, du Châtelet, M^{lle} E. FRANZONI, 1^{re} danseuse étoile de l'Alhambra de Londres.

MICHEL STROGOFF

Pièce à grand spectacle, en 5 actes et 16 tableaux, de MM. DENNERY et J. VERNE, auteurs du *Tour du Monde*.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

P. ANDRIEUX, Successeur

Baisse de prix sur les liqueurs de marque.

Absinthe Pernod de Couvet, 4 fr. le litre;
Vermouth Noilly-Prat, 4 fr. 60 le litre;
Guignolet Cointreau, 2 fr. 75 le litre;
Byrrh Violet au vin de Malaga, 2 fr. 50 le litre;

Rhum de la maison Alvarez de Kingston, 2 fr. le litre;

Eau-de-vie de Marmande, très bonne qualité, 1 fr. 50 le litre;

Eau-de-vie vieille d'Armagnac, 2 fr. le litre.

Tous nos liquides sont vendus verre compris.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

l'eût fait un frère hospitalier. Souvent Gabrielle l'aidait dans sa tâche. Elle préparait des bandes pour les compresses sans cesse posées sur le front brûlant; ou bien, goutte à goutte, de ses mains adroites, elle versait, dans l'eau pure, un cordial, toujours, à point, dans la mixture.

Peu à peu le cerveau se dégagait. Plus de délire. Plus de mouvements convulsifs. Dans cette chambre si tiède, si endormie, pleine de vapeur d'éther, le malade s'assoupissait dans un besoin d'anéantissement et de tranquillité. La lucidité revenait. Maintenant les yeux voyaient, l'ouïe percevait; et un matin, alors qu'on croyait encore David dans une torpeur inconsciente, avec un mouvement d'enfant affaibli, il prit, dans ses mains, la main de Gabrielle, l'approcha de ses lèvres, et dans son regard, plein de gratitude, brilla une larme.

(A suivre.)

Dans une réunion électorale, un orateur soutenant la candidature d'un vieil opportuniste:

— Citoyens, ne ferons-nous pas aux cheveux blancs de ce superbe vieillard l'honneur de les placer à notre tête?

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE, Et de feu M^e DISCRY, notaire à Vihiers.

VENTE

Par licitation

En un seul lot

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Entre Majeurs et Mineur

Au plus offrant et dernier enchérisseur,

D'UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES

Située à Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 16 JUIN 1889, à midi, en l'étude de feu M^e DISCRY, notaire à Vihiers, par le ministère de M^e BREVET, notaire à Tigné, comme géant l'étude dudit feu M^e DISCRY.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées par le Tribunal civil de Saumur, le seize mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré :

Et aux requêtes de :

1^o M. Isidore Berger, marchand épicer, demeurant à Vihiers, « Agissant tant comme commun en biens qu'en vertu de toutes reprises et créances qu'il peut avoir à exercer contre la communauté ayant existé entre lui et sa femme et de tous titres et de la loi » ;

2^o M^{me} Anne Bruel, épouse de M. Antoine Neyrin, veloutier, et ce dernier pour assister et autoriser sa femme avec laquelle il demeure à Chaponost (Rhône) ;

3^o M^{me} Claudia-Benoite Bruel, veuve de M. Louis Marcel, lingère, demeurant à Lyon, rue Bossuet, 72 ;

Demandeurs, ayant pour avoué M. André POPIN, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n^o 8,

D'une part ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Pierre Verdier, employé à l'assainissement, demeurant à Paris, rue du Chemin-Vert, 80,

« Au nom et comme tuteur du mineur Jean-Louis-Auguste Bruel, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée par délibération du conseil de famille tenue sous la présidence de M. le juge de paix du 1^{er} arrondissement de Paris, le dix avril mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré » ;

Défendeur, ayant pour avoué M^e ALBERT, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 7 ;

2^o M. Ferdinand Léopold Pilette, monteur en cuivre, demeurant à Paris, cité des Bluets, n^o 37, agissant en qualité de subrogé-tuteur du mineur Jean-Louis-Auguste Bruel, fonction à laquelle il a été nommé, et qu'il a acceptée aux termes de la délibération du conseil de famille sus-énoncée et datée ;

Il sera, le dimanche seize juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, à midi, procédé en l'étude de feu M^e DISCRY, notaire à Vihiers, par le ministère de M^e BREVET, notaire à Tigné, comme géant l'étude dudit feu M^e DISCRY, et commis à cet effet par le jugement du seize mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, à la vente sur licitation, aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, entre majeurs et mineur, en un seul lot, de la maison ci-après désignée et ses dépendances, située à Vihiers, sur la mise à prix suivante fixée par le jugement sus-énoncé et daté :

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE

Une maison et ses dépendances, situées à Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), comprenant six pièces au rez-de-chaussée, cinq au premier étage, grenier au-dessus, jardin derrière entouré de murs, dans lequel se trouvent une écurie, des lieux d'aisances, un magasin de bois, servant de bûcher, le tout désigné au plan cadastral sous les numéros 14 p, 16, 17 et 20, section B, polygone 4, pour une contenance de trois ares six centiares environ, le tout formant un ensemble joignant au nord et à l'est Héritiers Baranger, au midi rue Saint-Nicolas, au couchant con-sortis Poisson et Beiloin.

Mise à prix, outre les charges, 2,500 fr.

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suivant la vente ;

2^o A l'étude de feu M^e DISCRY, notaire à Vihiers, où est déposé le cahier des charges.

Saumur, le dix-huit mai mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Signé : ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, fo, c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière.

EXTRAIT

De jugement de séparation de biens.

D'un jugement par défaut du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 11 mai 1889, il appert que la dame Hortense Bellepoule, épouse du sieur Landry Godin, ouvrier horloger, avec lequel elle demeure à Saumur, Grand'Rue, 32, a été séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé : POPIN.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A CÉDER

UN FONDS DE COMMERCE De Marchand-Tailleur

Exploité à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 12.

A LOUER DE SUITE

MAISON AVEC JARDIN

Rue du Palais-de-Justice, occupée autrefois par M. PICHERIE.

S'adresser à M^{me} NANCEUX, quai de Limoges, ou à M^e BRAC, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean

PETIT APPARTEMENT

SUR LA COUR,

Place de la Bilange, 23, hôtel Blanclet.

UN MÉNAGE ayant de très bonnes références, demande une place.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

150 STÈRES d'excellentes souches de chêne.

S'adresser à M^e HERBAULT, notaire à Saint-Léger-de-Montbrillais (Vienne).

VIN ROUGE, récolte 88. A VENDRE, DRE. 80 f. la pièce. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

50 Bouteilles excellent VIN BLANC ANNÉE 1870, coteau de Saumur, pris à la cave du propriétaire.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un TRICYCLE Peugeot, n^o 1.

S'adresser à M. GALLÉ, rue de la Petite-Bilange, 3. (260)

A CÉDER

Pour cause de décès

UN

MAGASIN DE SABOTIER

Situé au Coudray-Macouard.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER APRÈS DÉCÈS

Un Fonds de M^d. Tailleur

S'adresser à M^{me} V^e BARDOU, rue Dacier, 47, Saumur. (419)

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n^o 21.

Le prix est toujours de 30 fr. On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles.

VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Coca du Pérou du D^r VIAULD

Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

Dépôt : A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelle. (408)

VERITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
PRÉCIEUX POUR MÉNAGES
Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales
Hors concours depuis 1885
SE MÉFIER DES IMITATIONS
Exiger la signat. du B^m J. v. LIEBIG en creux bleu sur l'étiquette.
Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

MODES & ROBES

MAISON OCCUPÉE ANCIENNEMENT PAR LES MAGASINS DU PRINTEMPS

M^{LES} LEMARIÉ Sœurs

28, rue de la Tonnelle

Préviennent leur clientèle qu'elles ont en magasin un très beau choix de CONFECTIONS pour Dames, Fillettes et Enfants.

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX des premières Maisons de PARIS.

PRIX MODÉRÉS

CAPOTES DE BÉBÉ depuis 3 fr. 50 et au-dessus.

Nous sommes à la disposition des clientes pour les commandes de Chapeaux et toutes sortes de Réparations.

Tous nos soins sont également apportés à l'ATELIER DE COUTURE.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole

(34^e ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures

ADMINISTRATION : 15, RUE DE TOURNON, PARIS

Franco à domicile, un an, 6 fr. ; — Six mois, 3 fr. 50 ; — Trois mois, 2 fr. 50.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 MAI

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		Nord		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	87 35	Banque de France	4170	Orléans	1375	Oblig. fonce. 1877 3 0/0 r. à 400	381	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	89 25	Banque d'Escompte	542 50	Ouest	958 75	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	467	Compagnie parisienne du Gaz	524 75
4 1/2 1883	105 05	Comptoir d'Escompte	75	Compagnie parisienne du Gaz	1355	— fonce. 1879 3 0/0 r. à 500	470	Le Transatlantique 3 0/0 r. à 500	351 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1344 25	Transatlantique	620	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	465	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	58
Oblig. 1865-60 3 0/0	534	Crédit Industriel et Commercial	590	Canal de Panama	58	— fonce. 1883 3 0/0 r. à 500	387 50	— 6 0/0 2 ^e série	58
— 1865 4 0/0	529 50	Crédit Lyonnais	690	— Suez	2360	— fonce. 1885 3 0/0 r. à 500	464 75	obligations à lots	150
— 1869 3 0/0	414 50	Crédit Mobilier	435	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Suez 5 0/0 remboursable à 500	590 50
— 1871 3 0/0	404	Crédit Compt. et Courants	600	Autrichien 4 0/0 or	93 50	Est 3 0/0 anc. r. à 500	412 50	FONDS ÉTRANGERS	
— 1875 4 0/0	520 50	Société Générale	465	Dettes d'Egypte 6 0/0	468 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	418 50	Emprunt russe 1862 5 0/0	103
— 1876 4 0/0	520	Paris-Lyon-Méditerranée	825	Extérieur 4 0/0	77 25	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	418	— 1870 5 0/0	102 45
— 1876 4 0/0	397 50	Midi	1375	Hongrie 4 0/0 or	88	Nord 3 0/0 r. à 500	425	— 1884 5 0/0	101 25
Bons de liquidation	524			Italie 5 0/0	97 70	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	420	— 1889 4 0/0	94 10
				Portugal 4 1/2		Quest 3 0/0 anc. r. à 500	417		